secrétaires et attachés dans les missions diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans les postes consulaires. Le ministère dirige 77 missions diplomatiques, consulaires et autres à l'étranger. D'autre part, des ambassadeurs ou hauts-commissaires non résidents représentent le Canada dans 30 autres pays.

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par 25 grands services dont 24 divisions et une section. Les divisions peuvent se répartir en trois catégories: géographique, organique et administrative. Les six divisions géographiques sont: Afrique et Moyen-Orient, Commonwealth, Europe, Extrême-Orient, Amérique latine et États-Unis. Quant aux treize divisions organiques, ce sont: la Division des communications, la Division consulaire, les Divisions nºs 1 et 2 de liaison avec la défense, la Division du désarmement, la Division économique, la Division historique, la Division de l'information, la Division juridique et celles des passeports, de la presse et de liaison, du protocole et des Nations Unies. De leur côté, les divisions administratives comprennent: Services administratifs, Finances, Personnel, Dossiers ainsi que Biens et fournitures. La section est constituée du Service d'inspection.

La Commission mixte internationale fait rapport au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au Secrétaire d'État des États-Unis.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions de ce ministère créé en 1867 (S.C. 1868, chap. 53) embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent de la Direction des recherches, tandis que le maintien des normes et la protection des produits ressortit à la Direction de la production et des marchés, ainsi qu'à la Direction de l'hygiène vétérinaire. En ce qu'elle a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, la loi sur les grains du Canada relève de la Commission des grains: de son côté, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies s'occupe de la récupération et de la mise en valeur des terres. Trois lois (assurance-récolte, assistance à l'Agriculture des Prairies et stabilisation des prix agricoles) tendent à la sécurité économique du cultivateur et à la stabilité des prix agricoles. La Société du crédit agricole et la Commission des grains font rapport au Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.—Créé en décembre 1949 (S.R.C. 1952, chap. 67), le ministère entra en fonctions le 18 janvier 1950 sous la direction du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La majeure partie du travail est effectuée par quatre Directions. La Direction de la citoyenneté canadienne aide les organismes gouvernementaux et autres corps publics qui s'occupent de faciliter l'adaptation des nouveaux venus et de rendre les Canadiens conscients de leurs privilèges et responsabilités en tant que citoyens. La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne applique la loi sur la citoyenneté canadienne et a la garde de tous les documents relatifs à cette loi et à toutes les lois sur la naturalisation antérieurement en vigueur. La Direction de l'immigration applique la loi et les règlements sur l'immigration, et est chargée du choix, de l'examen et du transport des immigrants ainsi que de l'exclusion ou de l'expulsion des indésirables et de l'établissement des immigrants au Canada. La Direction des affaires indiennes s'occupe de l'administration de toutes les affaires indiennes. Son organisation se compose d'un siège central à Ottawa, d'un personnel de surintendants régionaux et de 89 agences locales.

Ministère du Commerce.—Créé par une loi du Parlement du 23 juin 1887, le ministère n'entra en fonctions que le 5 décembre 1892, par suite d'un décret du conseil. Auparavant, huit agents commerciaux (cinq aux Antilles, deux en Grande-Bretagne et un en France) en service discontinu et relevant du ministre des Finances s'occupaient de favoriser le développement du commerce extérieur canadien. En 1895 le premier agent à temps complet et salarié fut affecté à Sydney (Australie).

Le Service des délégués commerciaux prit forme pendant les années suivantes, les agents du commerce étant remplacés au fur et à mesure par des délégués de carrière. On compte aujourd'hui 173 délégués commerciaux (au ministère et à 63 postes à l'étranger); ce nombre comprend des délégués adjoints et des spécialistes des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits de la forêt. S'ils sont membres d'une mission maintenue par le ministère des Affaires extérieures, les délégués commerciaux jouissent du rang diplomatique de ministre (Commerce), de conseiller commercial ou de secrétaire du commerce.

Le ministère du Commerce rend une foule de services aux hommes d'affaires canadiens par l'entremise de la Direction de l'agriculture et des pêches, de la Commission des expositions du gouvernement canadien, de l'Office du tourisme du gouvernement canadien, de la Direction des matières premières industrielles, de la Direction des industries de fabrication et du génie, du Bureau des relations et de la politique commerciales, de la Direction des services commerciaux, du Service des délégués commerciaux, de la Direction des foires et missions commerciales, de la Direction de la publicité commerciale, de la Direction des standards, de la Direction de l'économique et de la Direction des grains.

Les organismes suivants relèvent du Parlement par le canal du ministre du Commerce: le Bureau fédéral de la statistique, la Société d'assurance des crédits à l'exportation, l'Office national de l'énergie, la Commission canadienne du blé, la Northern Transportation Company Limited, l'Eldorado Aviation Limited, l'Eldorado Mining and Refining Limited et la Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967.